

S'adapter à la crise en Afrique centrale: un rôle accru pour les produits forestiers non ligneux

J.C. Tieguhong, O. Ndoye, P. Vantomme, J. Zwolinski et J. Masuch

Les exemples du Cameroun et d'autres pays montrent comment les produits forestiers non ligneux sont à même d'assurer des emplois, des revenus et la subsistance en période de crise, à l'aide d'un cadre juridique apte à protéger l'accès local aux forêts et à éviter l'épuisement des ressources.

La crise financière et économique actuelle se répercute directement et indirectement sur les facteurs liés à la performance de croissance récente de l'Afrique (BAfD, 2009). La demande et les prix des produits africains accusent une baisse, les mouvements de capitaux se réduisent, et l'aide accrue promise ne s'est pas concrétisée. La crise s'est propagée aux marchés financiers, aux marchés des changes et aux marchés des produits – ces derniers ayant une importance particulière en ce qui concerne les produits forestiers.

En Afrique centrale – considérée dans le présent article comme l'ensemble des dix pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) à savoir: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad –, la crise a durement frappé les économies qui sont fortement tributaires des ressources naturelles. Plusieurs industries extractives au Cameroun, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ont annulé ou renvoyé à plus tard des projets. La fermeture de 70 sociétés minières dans la région du Katanga de la République démocratique du Congo, par exemple, a entraîné la perte d'environ 200 000 emplois entre la fin de 2008 et le milieu de 2009. La crise récente a aussi de graves conséquences sur le secteur du bois, car les commandes de bois des pays importateurs diminuent, et les entreprises d'exploitation forestière et de transformation du bois sont forcées de réduire leurs coûts, de fermer des concessions et de licencier des travailleurs.

À part ses incidences macroéconomiques générales, la crise laisse prévoir un avenir sombre pour les ménages ruraux, qui représentent 62 pour cent de la population

de la région. En période de crise, de nombreuses communautés rurales survivent en entreprenant des activités rémunératrices accessibles, comme la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) (Arnold et Townson, 1998).

Dans une région où les forêts occupent 44,6 pour cent des terres émergées (FAO, 2009), 60 pour cent environ de la population rurale dépendent de l'accès aux forêts pour satisfaire leurs besoins quotidiens de subsistance, d'emplois et de revenus en espèces (Arnold et Ruiz-Pérez, 1998; Tieguhong et Ndoye, 2004, 2006; Tieguhong et Zwolinski, 2008). Les principaux produits récoltés par les populations forestières sont le bois de feu, les perches et les PFNL, y compris la viande de chasse. Les normes politiques, économiques, techniques et juridiques régissant les gains tirés de la récolte des PFNL ne sont guère

Une famille pygmée Baka totalement tributaire de la forêt pour le logement et les aliments: environ 60 pour cent de la population rurale d'Afrique centrale dépendent de l'accès aux forêts pour satisfaire leurs besoins quotidiens

Julius C. Tieguhong travaille au Technical Training and Research Centre for Development (TTRECED), Yaoundé (Cameroun).

Ousseynou Ndoye est coordonnateur régional du projet de la FAO «Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale», Yaoundé (Cameroun).

Paul Vantomme est forestier principal (produits forestiers non ligneux) et **Sophie Grouwels** est forestier (développement des petites entreprises), Département des forêts, FAO, Rome.

J. Zwolinski est chef du Programme forestier, Faculté des sciences et de l'agriculture, Université de KwaZulu-Natal, Scottsville (Afrique du Sud).

J. Masuch est cadre associé de la FAO et travaille au projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux», Yaoundé (Cameroun).



J.C. TIEGUHONG

rigoureuses (par exemple, par rapport aux entreprises d'exploitation forestière). En période de crise, notamment, les PFNL sont une importante source de revenu supplémentaire et d'emploi pour ceux qui ne peuvent pas obtenir un emploi formel ou suffisant; ils fournissent aussi des aliments, des médicaments et d'autres articles qui servent aux ménages et à la subsistance, jouant ainsi le rôle de «filet de sécurité». Mais la crise économique peut aggraver les conflits entre les utilisateurs (et entre les utilisations de subsistance et les utilisations commerciales), en accroissant la dépendance et la compétition vis-à-vis de ces ressources.

Le présent article examine l'importance des PFNL comme source d'emplois autonomes, de revenus, de moyens d'existence et de subsistance en Afrique centrale, en particulier au Cameroun et en République démocratique du Congo. Il montre comment le libre accès aux ressources forestières doit être garanti pour les populations pauvres qui dépendent des forêts, afin de réduire la pauvreté et d'atténuer les effets négatifs de la crise financière et économique mondiale sur les ménages ruraux. Il décrit enfin comment établir un cadre juridique régissant l'utilisation commerciale des PFNL, de façon à protéger les droits d'accès et à éviter l'épuisement des ressources.

CE N'EST PAS LA PREMIÈRE CRISE

Les pays d'Afrique centrale ont connu plus d'une crise économique au milieu des années 1980 et la dévaluation de 100 pour cent de la monnaie locale (le franc CFA) au milieu des années 1990. La dépendance des populations rurales vis-à-vis des PFNL s'est accrue en conséquence. Au Cameroun, par exemple, la crise a fait baisser la rentabilité financière du cacao sur le marché international et a poussé les communautés rurales à diversifier leurs sources de revenu (pour réduire au minimum les risques associés à la production de cacao) (Ndoye et Kaimowitz, 2000) et à se tourner de plus en plus vers les PFNL pour leurs revenus (Tieguhong et Ndoye, 2004). En outre, la crise économique a aggravé la pauvreté dans les zones rurales, car un grand nombre de travailleurs qui avaient des emplois à salaire minimal dans les villes ont dû retourner dans leurs villages; les PFNL ont commencé ainsi à remplacer des produits devenus moins abordables.

Par exemple, la dévaluation de la monnaie locale a fait monter le prix de la bière et du whisky et rendu plus intéressant le vin de palme, et la hausse du prix des produits pharmaceutiques a poussé les ruraux et les ménages urbains pauvres à utiliser de façon croissante des herbes médicinales pour se soigner (Ndoye et Tieguhong, 2004).

Avant la crise actuelle, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la région était déjà faible, se situant entre 107 dollars EU en République démocratique du Congo et 5 915 dollars en Guinée équatoriale (où la prospection pétrolière a fait monter le PIB par habitant, autrefois parmi les plus faibles de la région). À part la Guinée équatoriale, dont le taux de croissance annuel du PIB dépasse juste 16 pour cent, les taux de croissance sont inférieurs à 5 pour cent, et la République centrafricaine est en récession avec -0,8 pour cent de croissance. Pendant ce temps, la population de la région (près de 117 millions d'habitants en 2006) continue d'augmenter rapidement, à un taux annuel moyen de 2,5 pour cent (FAO, 2009).

LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Économies nationales

Dans les pays d'Afrique centrale, les données sur les PFNL ne sont pas comprises dans les statistiques nationales de la production et du commerce, si bien que leur contribution au PIB est mal connue (Tieguhong et Ndoye, 2006). Des recherches menées au Cameroun ont montré que ces produits revêtent une très grande importance économique pour les ménages ruraux, les commerçants et l'économie nationale (Ndoye et Tieguhong, 2004;

Tieguhong et Ndoye, 2006) (tableau). Entre 1999 et 2003, la taxe sur la régénération due au Gouvernement camerounais par les titulaires de permis d'exploitation des PFNL (10 francs CFA [0,02 dollar EU] le kilogramme de PFNL récolté et vendu, taxe destinée apparemment à la replantation des végétaux récoltés) s'élevait, à elle seule, à plus de 350 millions de francs CFA (700 000 dollars EU) (Betti, 2004) – et ce chiffre ne tient pas compte d'autres taxes, comme celles à l'exportation et celles qui frappent les industries de transformation des PFNL. La valeur marchande internationale des PFNL au Cameroun est également très élevée. Par exemple, la valeur de l'exportation de 206 tonnes de *Dacryodes edulis* (fruit comestible riche en matières grasses et en huiles) vers la France et la Belgique en 1999 s'élevait à 1,7 million de dollars EU. La valeur marchande annuelle des fruits de *D. edulis* au Cameroun était estimée à plus de 7 millions de dollars EU (Awono *et al.*, 2002).

Économies domestiques

L'importance des PFNL en Afrique centrale est surtout visible au niveau des ménages. Tieguhong (2009) a trouvé, par exemple, lors d'une enquête dans cinq villages entourant le parc national de Lobéké au Cameroun, que les biens consommés au sein du ménage représentaient 44,6 pour cent des recettes. Les biens associés au logement et à la sécurité alimentaire dominaient le revenu généré par les ménages, les produits forestiers étant la source principale et la plus précieuse de revenu (Tieguhong et Zwolinski, 2008) (figures 1 et 2). On a aussi constaté que les PFNL représentaient la principale source de revenu pour 39 pour cent des femmes du village de Nko'ongop,

Quelques PFNL d'un grand intérêt économique au Cameroun

| Produit | Partie de la plante utilisée | Utilisation | Valeur (\$EU) |
|--|------------------------------|--|---------------|
| Plantes comestibles^a | | | |
| <i>Cola acuminata</i> | Graines | Casse-croûte, stimulant, aphrodisiaque | 212 000 |
| <i>Dacryodes edulis</i> | Fruit | Aliment (légume) | 244 000 |
| <i>Irvingia spp.</i> | Graines | Condiment | 302 000 |
| <i>Ricinodendron heudelotii</i> | Graines | Condiment | 460 000 |
| Plantes médicinales^b | | | |
| <i>Pausinystalia johimbe</i> | Écorce | Aphrodisiaque, stimulant, tonique | 600 000 |
| <i>Prunus africana</i> | Écorce | Traitement de la prostate | 700 000 |

Source: Ndoye, 1995 (plantes comestibles); CARPE, 2001 (plantes médicinales).

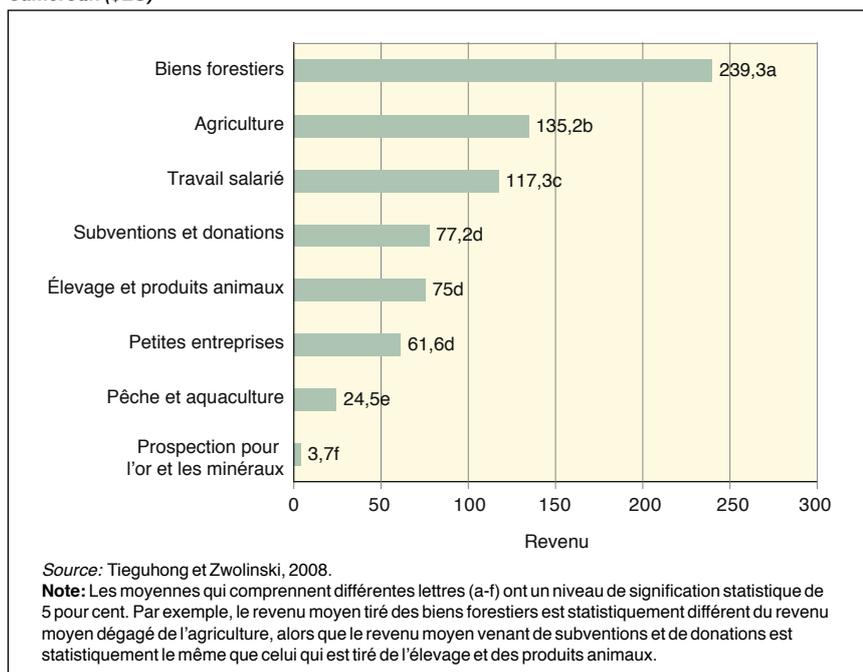
^a De janvier à juillet dans les zones forestières humides.

^b Valeur annuelle au niveau national.

situé à la périphérie du parc national de Campo-Ma'an dans le sud du Cameroun (Sonne, 2001).

Dans la province de l'Équateur de la République démocratique du Congo, le charbon de bois, le vin de palme et les feuilles comestibles de *Gnetum* spp. sont les PFNL qui assurent les gains les plus élevés aux commerçants, soit en moyenne 216 dollars EU, 166 dollars et 131 dollars par mois, respectivement. Ces gains dépassent le salaire moyen des professeurs de l'enseignement secondaire (de 50 à 70 dollars). Dans la même province, les ménages qui vendaient six PFNL (feuilles de marantacées, chenilles, champignons, charbon de bois, *Gnetum* spp. et vin de palme) obtenaient en moyenne un revenu mensuel de 84 dollars EU, comparable au salaire d'un fonctionnaire (80 dollars) (Ndoye *et al.*, 2007). Dans la province de Bandundu, les commerçants qui vendaient ces mêmes produits en tiraient un bénéfice de 40 dollars par mois. Les commerçants de Bandundu qui exportaient des feuilles de *Gnetum* spp. à Kinshasa gagnaient en moyenne 270 dollars par mois, chiffre plus élevé que le revenu d'un médecin (de 190 à 250 dollars).

1
Revenu annuel moyen d'un ménage tiré d'activités enregistrées dans des villages proches du parc national de Lobéké, au Cameroun (\$EU)



Au Cameroun, les fruits de *Dacryodes edulis* revêtent un grand intérêt commercial pour l'économie, leur valeur marchande annuelle étant évaluée à plus de 7 millions de dollars EU (marché de Makéné)



O. NDOYE

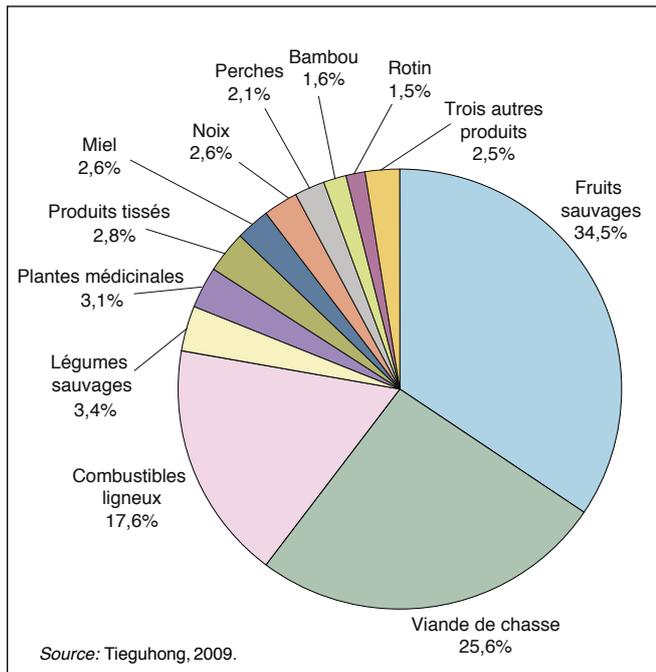
Emploi

Les PFNL jouent un rôle essentiel dans l'emploi rural et la génération de revenus, notamment dans le secteur informel. Une enquête menée dans une zone densément boisée du sud du Ghana a montré que 10 pour cent de la population rurale tirent un revenu d'activités faisant partie de la filière des PFNL (Arnold et Townson, 1998). Si l'on suppose qu'un pourcentage semblable s'applique à l'Afrique centrale, on peut estimer qu'environ 6,5 millions de personnes dans cette région se consacrent

à des activités liées aux PFNL (sur la base d'estimations de la population faites par la FAO, 2009).

Les femmes rurales s'occupent en particulier de la récolte et de la transformation des PFNL, et sont probablement les principales bénéficiaires ou perdantes dans les interventions de gestion des ressources forestières en Afrique centrale, qui peuvent améliorer ou restreindre le libre accès aux forêts. Au Cameroun, par exemple, les femmes représentent 51 pour cent de la population, mais plus de 70 pour cent d'entre elles vivent dans des zones rurales et exploitent les ressources naturelles comme moyen de subsistance pour leurs familles. Plus de 94 pour cent des 1 100 commerçants en PFNL interrogés dans les marchés ruraux et urbains du Cameroun étaient des femmes (Ndoye, Ruiz-Pérez et Eyebe, 1997). En République démocratique du Congo, plus de femmes que d'hommes participaient, selon l'enquête, au commerce de la viande de chasse (Tshombe *et al.*, 2000); 80 pour cent des bouchers dans les marchés de Kinshasa étaient des femmes (Ndonga, 2004).

La domestication des ressources sauvages (voir l'encadré) constitue une occasion prometteuse d'investissement et d'emploi (ou d'emploi autonome) pour les agriculteurs locaux et les cueilleurs de PFNL – qui pourraient bien être les mêmes. Cependant, ni la domestication ni l'augmentation des pressions exercées par la collecte et la



2
Produits forestiers les plus importants du point de vue du revenu et/ou de la subsistance pour les ménages, d'après une enquête menée dans des villages proches du parc national de Lobéké, au Cameroun

chasse d'espèces de PFNL ne peuvent se poursuivre de manière non réglementée, car elles risqueraient d'exclure les membres les plus faibles de la société rurale de la possibilité de récolter des PFNL pour survivre et dégager un revenu. En outre, l'exploitation non réglementée des PFNL, quels qu'ils soient, peut entraîner la surexploitation des espèces et la dégradation des forêts. D'où l'importance d'établir un cadre réglementaire qui régit l'accès aux forêts pour tous les utilisateurs.

LES DIMENSIONS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Tant que les PFNL étaient utilisés principalement pour la subsistance, les lois informelles et les pratiques coutumières centenaires suffisaient pour l'utilisation et l'entretien généraux des forêts par les divers groupes d'utilisateurs. Toutefois, le cadre réglementaire traditionnel ne permet plus de traiter des besoins de populations croissantes; des complexités d'une utilisation commerciale en expansion de ces ressources; de l'accès croissant au commerce (national, régional et mondial) facilité par le développement du réseau routier et des pistes de débardage; ou de la hausse de la demande de subsistance et commerciale imputable à la récession actuelle dans le secteur du bois. Les codes et la législation forestiers nationaux élaborés dans les années 1990 ne s'occupaient pas de ces faiblesses du cadre réglementaire traditionnel, notamment parce qu'ils se

focalisaient davantage sur les produits à base de bois.

Grâce à un processus pleinement participatif dans le cadre d'un projet régional achevé récemment (2006-2008), les principales parties prenantes forestières, les représentants de gouvernements, le secteur privé et les associations locales d'habitants, en Afrique centrale, ont conçu une loi modèle novatrice qui régit l'utilisation de subsistance et commerciale des PFNL en Afrique centrale. La loi modèle – *Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale* (FAO, 2008) – se propose, d'une part, de promouvoir le développement commercial et, d'autre part, de protéger les droits des groupes les plus faibles de la société d'accéder aux ressources forestières pour

satisfaire leurs besoins de subsistance. Elle sert de plan détaillé pouvant être adapté aux situations nationales et devra être intégrée dans la législation forestière nationale. Cette loi modèle a été ratifiée par tous les pays de la COMIFAC en novembre 2008. Le Cameroun et la République démocratique du Congo élaborent déjà le processus d'adaptation et de mise en vigueur de la loi au niveau national, et trois autres pays (Congo, Gabon et République centrafricaine) s'approprient à faire de même.

La loi modèle devrait compléter les droits coutumiers traditionnels pertinents et permettre à l'emploi autonome dans la commercialisation des PFNL de devenir officiel et légal. Elle touche aux points suivants:

- accès aux PFNL: droits des utilisateurs et normes et procédures pour l'obtention des permis de récolte;
- chaînes commerciales des PFNL: procédures relatives à la récolte, au transport, à la transformation et à la commercialisation;
- accords fiscaux: taxation, fonds spéciaux;
- infractions et sanctions;
- arrangements institutionnels et création de capacités;
- identification des autorités compétentes et des procédures d'application de la loi.

Le surcroît de soutien institutionnel permettant d'accroître la contribution des PFNL pourrait inclure les mesures suivantes:

- création de capacités pour les acteurs intervenant dans les filières des PFNL;
- promotion de la participation des communautés locales à tous les aspects

Les femmes rurales s'occupent en particulier de la récolte, la transformation et la vente de produits forestiers non ligneux (ces femmes vendent des feuilles de Gnetum spp. au marché de Kinshasa, République démocratique du Congo)



O. NDOTYE

de la gestion des forêts, et partage des avantages tirés des produits forestiers;

- analyse des facteurs institutionnels qui favorisent ou entravent l'accès aux avantages le long de la filière;
- initiatives assurant l'accès aux ressources et donnant plus de pouvoirs aux populations rurales faibles et aux groupes minoritaires, notamment une fois que les PFNL acquièrent de la valeur;
- diffusion et mise en œuvre du cadre juridique, y compris la détection d'injustices dans les transactions commerciales concernant les chaînes de produits désignés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La crise économique a fait augmenter la pression sur de nombreux PFNL, ce qui pourrait entraîner la surexploitation de ces espèces. Mais à l'aide de techniques de récolte durables et de la domestication, les avantages économiques et écologiques pourraient s'avérer considérables. Le secteur des PFNL pourrait bénéficier grandement d'investissements et du déve-

loppement des technologies locales, de normes de qualité plus strictes et de la reconnaissance des droits de propriété des communautés locales. Le problème principal consiste à traduire des textes de politique officiels bien conçus en activités de développement concrètes sur le terrain.

La domestication des espèces qui fournissent des PFNL offre de grandes possibilités comme source de revenus et/ou d'emplois, mais il faut pour ce faire des investissements importants, qui ne sont pas facilement disponibles en période de crise financière, et certainement pas pour les populations pauvres tributaires de la forêt. Il est probable que ce sera par l'entremise de petits investissements que le secteur des PFNL pourra le plus contribuer pendant la crise actuelle. Le secteur comprend de nombreux cueilleurs, qui utilisent des outils simples et ont besoin de peu d'investissements, et qui peuvent facilement s'adapter à l'évolution des modèles économiques pour améliorer leurs moyens d'existence. Cependant, il faut qu'un cadre juridique et institutionnel approprié soit disponible pour éviter que les groupes les plus faibles de la société soient exclus

et pour prévenir la dégradation des ressources. Le projet de loi modèle pour les PFNL en Afrique centrale a guidé un processus participatif pour l'incorporation d'une loi sur la reconnaissance des droits des utilisateurs dans les programmes des gouvernements nationaux – un préalable pour le soutien de l'emploi autonome et des petites entreprises –, et il a démontré la valeur de la participation des structures régionales (dans ce cas la COMIFAC) pour faciliter l'harmonisation et la collaboration entre les pays de la région, leur permettant de disposer d'une base comparable pour leurs règlements et leurs lois. ♦



Bibliographie

- Arnold, J.E.M. et Ruiz-Pérez, M.** 1998. The role of non-timber forest products in conservation and development. In E. Wollenberg & A. Ingles, éd. *Income from the forest: methods for the development and conservation of forest products for local communities*, p. 17–42. Bogor, Indonésie, CIFOR et UICN.
- Arnold, J.E.M. et Townson, I.** 1998. *Assessing the potential of forest product activities to contribute to rural incomes in Africa*. ODI Natural Resource Perspectives No. 37. Londres, Royaume-Uni, Institut du développement outre-mer (ODI).
- Awono, A., Ndoye, O., Schreckenburger, K., Tabuna, H., Isseri, H. et Temple, L.** 2002. Production and marketing of safou (*Dacryodes edulis*) in Cameroon and internationally: market development issues. *Forest Trees and Livelihoods*, 12(1&2): 125–128.
- BAfD.** 2009. *L'effet de la crise économique et financière sur l'Afrique*. Série de documents de travail n° 96. Tunis, Tunisie, Banque africaine de développement.
- Betti, J.L.** 2004. Politique forestière sur les produits non ligneux au Cameroun: vers une maîtrise de l'assiette fiscale. *Actes de la cinquième Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC)*, Yaoundé, Cameroun, 24–26 mai, p. 348–356. Yaoundé, Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale.
- CARPE.** 2001. *Rich forests, poor countries: adapting forest conservation to economic realities*. CARPE Information Series No. 10. Washington, DC, États-Unis, Central African Regional Program for the Environment,

Une occasion pour les investisseurs: la domestication des espèces productrices de PFNL

Depuis la crise économique des années 1980, les producteurs de cacao de la zone forestière humide du Cameroun ont diversifié leurs revenus en plantant *Irvingia* spp. et *Ricinodendron heudelotii*, espèces utilisées comme condiments (Tieguhong et Ndoye, 2006). Entre 1996 et 2003, le prix moyen de 1 kg de fruits de ces espèces dans la région de Yaoundé, au Cameroun, était supérieur de 200 pour cent au prix moyen de 1 kg de fèves de cacao (Ndoye et Tieguhong, 2004). Cette comparaison laisse entendre qu'il importe de ne pas négliger les PFNL comme source de revenus en Afrique centrale.

Un autre producteur intéressant de PFNL qui pourrait être développé plus tard est *Prunus africana*, dont l'écorce a des propriétés médicinales. Cette espèce est une importante ressource économique dans de nombreux pays d'Afrique de l'Est, de l'Ouest et centrale; elle est déjà cultivée, mais sa production est restée jusqu'ici limitée. D'après Tchoundjeu (2004), le marché mondial a besoin d'environ 5 millions d'arbres de *Prunus africana* en production pour satisfaire la demande. Ces ressources pourraient résulter de la plantation par un agriculteur de 5 millions d'arbres, par 10 agriculteurs de 500 000 arbres, par 100 agriculteurs de 50 000 arbres, par 1 000 agriculteurs de 5 000 arbres, par 10 000 agriculteurs de 500 arbres, par 100 000 agriculteurs de 50 arbres ou par 1 million d'agriculteurs de cinq arbres. L'analyse économique (Tieguhong et Ndoye, en préparation) montre que 10 000 agriculteurs (d'un âge moyen de 30 ans et appartenant à un ménage de deux personnes en moyenne), plantant et entretenant chacun 500 arbres de *P. africana* jusqu'à leur maturité, et exploitant leur écorce suivant des méthodes de récolte durables, avec une rotation de cinq ans, gagneraient chacun un revenu annuel moyen durable de 975 254 francs CFA (1 950 dollars EU), soit plus du double du revenu par habitant du pays. Un investissement de quelques millions de dollars pourrait peut-être suffire pour réaliser ce plan en moins de deux décennies.

- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).
- FAO.** 2008. *Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale.* Projet GCP/RAF/398/GER. Rome.
- FAO.** 2009. *Situation des forêts du monde 2009.* Rome.
- Ndona, G.J.C.** 2004. Contribution socio-économique du gibier dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à Kinshasa (RDC). Thèse, Université de Dschang, Dschang, Cameroun.
- Ndoye, O.** 1995. Commercialization and diversification opportunities for farmers in the humid forest zone of Cameroon: the case of non-timber forest products. Alternatives to Slash-and-Burn (ASB) consultancy report. Yaoundé, Cameroun, Institut international d'agriculture tropicale (IITA).
- Ndoye, O., Awono, A., Preece, L. et Toirambel, B.** 2007. Markets in non-timber forest products in the provinces of Equateur and Bandundu: presentation on a field survey. In C. Croizer et T. Trefon, éd. *What does the future hold for the forests in the Democratic Republic of Congo? Innovative tools and mechanisms for sustainable forest management.* Bruxelles, Belgique, Belgian Development Cooperation, Tervuren Africa Museum, Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).
- Ndoye, O. et Kaimowitz, D.** 2000. Macroeconomics, markets and the humid forest of Cameroon, 1967–1997. *Journal of Modern African Studies*, 38(2): 225–253.
- Ndoye, O., Ruiz-Pérez, M. et Eyebe, A.** 1997. *The markets of non-timber forest products in the humid forest zone of Cameroon.* Rural Development Forestry Network, Network Paper 22c. Londres, Royaume-Uni, Institut du développement outre-mer (ODI).
- Ndoye, O. et Tieguhong, J.C.** 2004. Forest resources and rural livelihoods: the conflict between timber and non-timber forest products in the Congo Basin. *Scandinavian Journal of Forest Research*, 19 (suppl. 4): 36–44.
- Sonne, N.** 2001. Non-timber forest products in the Campo Ma'an Project Area. A case study of the North Eastern periphery of the Campo Ma'an National Park, South Cameroon. Report to World Bank/GEF Biodiversity and Management Project.
- Tchoundjeu, Z.** 2004. Update on the domestication of indigenous fruit trees and medicinal plants of West and Central Africa. In *Actes de la cinquième Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC)*, p. 219–223. Yaoundé, Cameroun, 24–26 mai, Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale.
- Tieguhong, J.C.** 2009. Ecotourism for sustainable development: economic valuation of recreational potentials of protected areas in the Congo Basin. Thèse de doctorat inédite, Université de KwaZulu-Natal, Pietermaritzburg, Afrique du Sud.
- Tieguhong, J.C. et Ndoye, O.** 2004. Development of trade and marketing of non-wood forest products for poverty alleviation in Africa. Document présenté à l'atelier sur les enseignements tirés en matière d'aménagement forestier durable en Afrique, Uppsala, Suède, 18–22 octobre.
- Tieguhong, J.C. et Ndoye, O.** 2006. Transforming subsistence products to propellers of sustainable rural development: non-timber forest products (NTFPs) production and trade in Cameroon. In *Africa – escaping the primary commodities dilemma. African Development Perspective Yearbook*, vol. 11, unité 1, p. 107–137. Münster, Allemagne, Lit Verlag.
- Tieguhong, J.C. et Zwolinski, J.** 2008. Unrevealed economic benefits from forests in Cameroon. Document présenté à la conférence de l'IUFRO (IUFRO Unit 4.05.00 – Managerial Economics and Accounting), Ljubljana, Slovénie, 22–24 mai.
- Tshombe, R., Mwinyihali, R., Girineza, M. et de Merode, E.** 2000. Decentralising wildlife management in the Democratic Republic of Congo: integrating conservation and development objectives in a country at war. In J. Abbot, éd. *Promoting partnerships: managing wildlife resources in Central and West Africa.* Evaluating Eden Series 3. Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). ♦